



Département :

Commune :

Propriétaire :

Demande de label n°:

Demande d'attribution à un immeuble privé du label de la Fondation du Patrimoine

(Loi du 2 juillet 1996, articles 156-I-3° et 156-II-1° ter du code général des impôts)

PROPRIETAIRE : **IMPOSABLE** **NON IMPOSABLE** (impôt payé < à 1300€/an)

Dossier à remplir en 2 exemplaires

➤ Pièces à fournir obligatoirement :

- Les **devis** TTC correspondants aux travaux devant être réalisés
- 2 jeux de **photos** argentiques ou numériques (tirage standard) de bonne qualité, dont :
 - photos d'ensemble de l'immeuble à restaurer
 - photos de chaque façade de l'immeuble
 - photos prise du domaine public
- Un extrait du **plan cadastral** permettant d'attester la visibilité du domaine public :
 - Indiquer l'immeuble sur ce plan cadastral (au stylo), et le lieu de prise de vue de la photo du domaine public
- Un **justificatif de propriété** : acte notarié ou attestation notariale
- Un **K-bis** pour les sociétés propriétaires (SCI, ...)
- La **lettre d'engagement**
- Les **cessions des droits photographiques** (facultatifs)
- Règlement par chèque ou RIB des **frais de dossier** : contacter la délégation régionale pour connaître le montant et le mode de règlement

N.B. : pour être instruit le dossier doit être complet

ATTENTION : Les travaux ne doivent pas commencer avant l'attribution de la décision d'octroi

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.

FICHE PROPRIETAIRE (Voir annexe 1)

A- L'immeuble est détenu par une personne physique (cocher):

- M. et Mme M. Mme Mlle
 Marié Célibataire Concubin Pacsé

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. dom. : Tél. port. : Tél. bureau :

e-mail :

- Statut (cocher) : Plein propriétaire Indivisaire* (3)
 Usufruitier (2) Copropriétaire** (3) (4)
 Nu-propiétaire (2) Autre.....

* Indivisaire : joindre un courrier signé par l'ensemble des indivisaires mandatant un représentant légal ou faire signer le dossier de demande de label, la lettre d'engagement et la cession de droits photos, par chacun des indivisaires.

** Copropriétaire : joindre le procès verbal de l'Assemblée Générale ou un courrier signé par l'ensemble des copropriétaires pour accord des travaux et désignation d'un représentant.

B- L'immeuble est détenu par une société transparente (SCI, GFA, ...) (5):

Nom de la société :

Nom et prénom du gérant:

Adresse du gérant :

Code postal : Commune :

Tél. dom. : Tél. port. : Tél. bureau :

➤ Régime fiscal de la société transparente (cocher) :

- Absence de revenus
 Revenus fonciers
 Autre type de revenus. Précisez :

Seules les sociétés non productives de revenu ou imposables dans la catégorie des revenus fonciers sont éligibles.

C- Informations complémentaires (confidentielles) : FACULTATIF

➤ **Date de naissance du propriétaire** (du gérant en cas de société) :/...../.....

➤ **Origine de l'information sur le label** (cocher):

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> bouche à oreille | <input type="checkbox"/> notaire |
| <input type="checkbox"/> C.A.U.E. (Cons. Arch. Urbanisme et Env.) | <input type="checkbox"/> propriétaire labellisé |
| <input type="checkbox"/> conseil général | <input type="checkbox"/> presse locale |
| <input type="checkbox"/> conseil régional | <input type="checkbox"/> presse nationale |
| <input type="checkbox"/> délégation régionale | <input type="checkbox"/> radio |
| <input type="checkbox"/> délégation départementale | <input type="checkbox"/> salon |
| <input type="checkbox"/> entreprise / artisan | <input type="checkbox"/> S.D.A.P. / A.B.F. |
| <input type="checkbox"/> journée du patrimoine | <input type="checkbox"/> site internet Fondation du Patrimoine |
| <input type="checkbox"/> mairie | <input type="checkbox"/> télévision |
| <input type="checkbox"/> mairie / bulletin municipal | <input type="checkbox"/> autre |

➤ **Tranche d'imposition** (cocher) :

- 0 € → 5 875 €
- 5 876 € → 11 720 € : 5,5%
- 11 721 € → 26 030 € : 14%
- 26 031 € → 66 783 € : 30%
- > 66 784 € : 40%

➤ **impôt payé** (cocher) (6):

- > à 1 300 €
- < à 1 300 €

➤ **Catégorie socioprofessionnelle** (cocher) :

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> agriculteur exploitant | <input type="checkbox"/> Actif | <input type="checkbox"/> Retraité |
| <input type="checkbox"/> artisan, commerçant, chef d'entreprise | <input type="checkbox"/> employé de la fonction publique | |
| <input type="checkbox"/> cadre et profession intermédiaire | <input type="checkbox"/> employé et ouvrier | |
| <input type="checkbox"/> cadre de la fonction publique | <input type="checkbox"/> inactif divers (autres que retraités) | |
| <input type="checkbox"/> cadre d'entreprise | <input type="checkbox"/> ouvrier agricole | |
| <input type="checkbox"/> chef d'entreprise de 10 salariés ou plus | <input type="checkbox"/> ouvrier non qualifié | |
| <input type="checkbox"/> technicien | <input type="checkbox"/> ouvrier qualifié | |
| <input type="checkbox"/> commerçant et assimilé | <input type="checkbox"/> personnel des services directs aux patients | |
| <input type="checkbox"/> contremaître, agent de maîtrise | <input type="checkbox"/> profession intermédiaire administrative | |
| <input type="checkbox"/> employé administratif d'entreprise | <input type="checkbox"/> profession intermédiaire de l'enseignement | |
| <input type="checkbox"/> employé de commerce | <input type="checkbox"/> profession libérale et assimilée | |
| | <input type="checkbox"/> sans emploi | |

FICHE IMMEUBLE

A- Adresse :

Code postal : Commune:

B- Désignation de l'immeuble concerné par le label (cocher) (7):

Immeuble habitable caractéristique du patrimoine rural (essentiellement en zone rurale) (8)	<input type="checkbox"/> Maison <input type="checkbox"/> Ferme <input type="checkbox"/> Manoir <input type="checkbox"/> Autre (préciser).....
Immeuble non habitable relevant du petit patrimoine de proximité <u>L'intérieur est ouvert au public (9) : joindre justificatif d'ouverture au public aux mêmes conditions que les monuments historiques</u>	<input type="checkbox"/> Grange <input type="checkbox"/> Moulin <input type="checkbox"/> Four <input type="checkbox"/> Porche <input type="checkbox"/> Pigeonnier <input type="checkbox"/> Lavoir <input type="checkbox"/> Mur de clôture <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Immeuble habitable ou non habitable en ZPPAUP (10) (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager)	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

➤ **Surface totale de l'immeuble :.....m²**

C- Affectation actuelle de l'immeuble (cocher) (11) (12) (si changement d'affectation voir « D ») :

L'immeuble est occupé par le propriétaire, préciser (13a):

résidence principale

résidence secondaire

activité professionnelle en partie :% de la surface occupée

L'immeuble est donné en location, préciser :

1) en totalité : en location non meublée (13b)

en location meublée

2) en partie : en location non meublée :% de la surface

en location meublée :% de la surface

3) donné en location meublée pour un montant inférieur à 760€ par an (14)

➤ L'immeuble est-il loué à une personne ou à une société exerçant une activité commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou une profession libérale, ayant un lien avec le propriétaire ? (cocher) (15) :

NON OUI, préciser si associé, lien familial :

➤ L'immeuble est à l'actif d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou agricole, cocher :

NON OUI

D- Affectation future de l'immeuble (cocher):

➤ Changement d'affectation, préciser : NON OUI

Si oui, laquelle : habitation location autre :

➤ Si l'immeuble est destiné à être loué, préciser :

- Sous quel délais :

L'immeuble sera donné en location, préciser (cocher) :

1) en location non meublée : en totalité en partie :% de la surface
 en location meublée : en totalité en partie :% de la surface

2) donné en location meublée pour un montant inférieur à 760 € par an

➤ L'immeuble sera-t-il loué à une personne ou à une société exerçant une activité commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou une profession libérale, ayant un lien avec le propriétaire ? (cocher) (15) :

NON OUI, préciser si associé, lien familial :

➤ L'immeuble sera-t-il à l'actif d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou agricole, cocher :

NON OUI

E- Visibilité de la voie publique, préciser (cocher) (16) :

L'essentiel du bâtiment doit être visible de la voie publique

route chemin de randonnées voie navigable voie ferrée

autre :

Précisions éventuelles sur la visibilité (ex.: façade visible):

.....
.....
.....

F- Description et intérêt patrimonial de l'immeuble

Préciser notamment l'ancienneté, les matériaux, et les éléments caractéristiques du patrimoine régional :

.....
.....
.....

➤ L'immeuble est-il : - classé monument historique (17) NON OUI

- inscrit à l'inventaire supplémentaire NON OUI

Si oui : en totalité en partie, préciser l'élément :

G- Situation de l'immeuble :

Hors zone de protection

Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain, et Paysager (ZPPAUP)

Secteur Sauvegarde

Parc Naturel Régional

Abords d'un monument historique
500 mètres

Autre (préciser) :

FICHE TRAVAUX

A- Nom du maître d'œuvre responsable des travaux

- Architecte ou maître d'œuvre (préciser le nom) :
(joindre le devis des honoraires d'architecte)
- Propriétaire

B- Etat actuel de l'immeuble

(risques de dégradation, de disparition, aménagements antérieurs portant atteinte à la qualité de l'immeuble)

.....
.....
.....

C- Description des travaux envisagés y compris si créations et modifications (18) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

D- Coût estimatif des travaux (joindre les devis actualisés) (19) :

Toiture	:€ TTC
Couverture	:€ TTC
Charpente	:€ TTC
Zinguerie	:€ TTC
Façade	:€ TTC
Maçonnerie	:€ TTC
Menuiserie	:€ TTC
Peinture	:€ TTC
Ferronnerie	:€ TTC
Serrurerie	:€ TTC
Métallerie	:€ TTC
Traitement des bois	:€ TTC
Honoraires d'architecte	:€ TTC
	€ TTC
Total des travaux	:€ TTC

A titre indicatif : coût total des travaux envisagés (même hors label):€ TTC

E- Dates approximatives des travaux (20) :

	Dates
Début des travaux	
Fin des travaux	

F- Indiquer les artisans et/ou les entreprises sollicités : en cas de changement d'entreprises, il est impératif de nous en informer.

	Type de travaux (couverture, façade...)	Noms des artisans / entreprises
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

G- Financements

* Subventions publiques sollicitées (Préciser l'origine et le montant de subvention)	<input type="checkbox"/> Accordées	<input type="checkbox"/> En cours
-	_____	€
-	_____	€
-	_____	€
* Subventions accordées par une association		
-	_____	€
-	_____	€
* Mécénat d'entreprise accordé* (21) (Préciser l'origine et le montant du don)		
-	_____	€
-	_____	€
-	_____	€
Total des financements :	_____	€

*Si mécénat d'entreprise, fournir un document attestant du don accompagné du chèque à l'ordre de la Fondation du Patrimoine.

FICHE RENSEIGNEMENTS DIVERS

A- Une association est-elle impliquée dans l'opération ? NON OUI

Si oui, indiquer le nom et l'adresse

.....
.....

B- Engagement du maître d'ouvrage sur un projet d'animation, de promotion ou de mise en valeur :

- Si oui, est-ce à but lucratif ? NON OUI

.....
.....
.....
.....

C- Insertion de l'opération dans un programme d'ensemble de restauration

Préciser la nature et le responsable du programme (collectivité locale, association,...)

.....
.....
.....
.....

ATTENTION

Afin de pouvoir bénéficier de l'avantage fiscal et de la subvention :

- Les travaux ne doivent pas commencer avant réception de la décision d'octroi de Label signée du Délégué Régional et du Directeur Général de la Fondation du Patrimoine.
- Les travaux doivent être exécutés sur les mêmes bases que celles figurant dans les devis soumis à la Fondation du Patrimoine et approuvés par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.
- Il ne pourra être délivré de décision d'octroi rectificative ultérieure (omission de devis, devis actualisés après la date de délivrance de la décision, ...).

➤ La décision d'octroi de label sera établie selon les renseignements mentionnés et les documents fournis dans le dossier transmis à la Fondation du patrimoine par le propriétaire.

Signature du (des) propriétaire(s)
(précédé de la mention « lu et approuvé »)

Fait le/...../.....
A

LETTRE D'ENGAGEMENT PROPRIETAIRE

Nom du propriétaire :

Adresse :

Code postal :Ville:

Le.....

A.....

Monsieur, Madame, le (la) Délégué(e),

Je vous prie de trouver ci-joint la demande d'attribution de label relative à mon immeuble situé à (compléter)

Dans le cadre de la demande d'octroi de label, je m'engage expressément :

- à ce que les renseignements fournis à l'appui de ma demande soient exacts et à n'avoir omis aucune précision ou élément de nature à remettre en cause l'attribution du label.
- à ce qu'il n'y ait pas eu de changement dans mon statut mentionné dans l'acte notarié annexé à ma demande.
- à ne pas commencer les travaux concernés avant l'attribution de la décision d'octroi (décision cosignée par le siège et le Délégué Régional de la Fondation du Patrimoine).
- à réaliser les travaux tels qu'ils ont été présentés et décrits dans ma demande, approuvé par la Fondation du Patrimoine et le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine,
- à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires à l'exécution des travaux,
- à ne pas demander par ailleurs la prise en compte des travaux labellisés pour le calcul d'une réduction ou d'un crédit d'impôt au titre des dépenses afférentes à l'habitation principale.
- à conserver la propriété de l'immeuble bénéficiant du label pendant une période d'au moins quinze années à compter de son acquisition.
- A informer le délégué départemental de la Fondation du Patrimoine en cas de changement d'entreprises.
- à informer le délégué départemental de la Fondation du Patrimoine de la fin du chantier, afin que celui-ci délivre l'attestation de conformité de travaux.
- à placer sur l'immeuble la plaque de la Fondation du Patrimoine dont vous m'indiquerez les modalités d'acquisition.
- J'ai pris bonne note que :
 - je devrai fournir à la Fondation du Patrimoine des photos de l'immeuble labellisé après la réalisation des travaux.
 - la subvention de la Fondation du Patrimoine me sera versée à la fin des travaux sur présentation des factures acquittées.
 - je ne peux bénéficier de la réduction d'impôt prévue à l'article 200 du Code Général des Impôts au titre des versements (dons, adhésions) effectués au profit de la Fondation du Patrimoine, sur la période de 5 ans d'attribution du label.
 - je reconnais être informé de la remise en cause des avantages fiscaux attachés à la décision d'octroi de label prévue aux articles 156-I-3° et 156-II-1° ter du Code Général des Impôts en cas d'inexécution de mes obligations et engagements visés ci-dessus. Il en serait de même au cas où des renseignements inexacts auraient été fournis à l'appui de ma demande.

Signature du (des) propriétaire(s)

Autorisation du propriétaire à utiliser les photographies de l'immeuble

Je soussigné, Mme/ Mlle / M. (Nom et prénom) :

.....

Adresse postale du propriétaire :

.....

.....

Adresse postale de l'immeuble :

.....

.....

Certifie, par la présente :

- qu'il est le propriétaire (ou son représentant légal) du bien objet de la présente autorisation, conformément aux dispositions prévues à l'article 544 du Code civil ;
- qu'il autorise gracieusement la Fondation du Patrimoine dans le cadre exclusif de ses campagnes d'information, de sensibilisation et de communication de ses interventions pour la restauration du patrimoine architectural de proximité, à représenter, reproduire, diffuser, la photographie de sa propriété sur tous supports, notamment papier, télévisuel, électronique, pour une période de 10 ans à compter de la date de la première publication ;
- qu'il autorise expressément la Fondation du Patrimoine, dans le cadre de l'utilisation pour les besoins de son action de communication de la ou des photographies, que celles-ci soient éventuellement modifiées, recadrées et/ou accompagnées de commentaires écrits conformément aux besoins et nécessités de l'opération.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, (modifiée par la loi relative à la protection des données des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 6 août 2004), le site Internet de la Fondation du Patrimoine accessible à l'adresse fondation-patrimoine.com a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) sous le numéro 764294.

Conformément à l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978, l'intéressé ou ses ayants droit disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

La présente autorisation pourra être dénoncée par le propriétaire de l'immeuble photographié ou ses ayants droit à tout moment, par une demande adressée par lettre recommandée au siège de la Fondation du Patrimoine, 23-25 rue Charles Fourier - 75013 Paris.

Date

Signature(s)

Cession des droits de reproduction et diffusion photographique

Autorisation du photographe

Je soussigné, Mme / Mlle / M. (Nom et prénom) :

.....

Adresse postale :

.....

.....

Certifie par la présente:

- qu'il est l'auteur exclusif de la ou des photographies objets de la présente autorisation et dispose à ce titre du droit d'auteur visé à l'article L. 121-1 du code de la propriété intellectuelle ;
- qu'il cède gracieusement à la Fondation du Patrimoine dans le cadre exclusif de ses campagnes d'information, de sensibilisation et de communication de ses interventions pour la restauration du patrimoine architectural de proximité, ses droits d'exploitation, de représentation et de reproduction tels que prévus aux articles L. 122-1, L.122-2, L.122-3 du code de la propriété intellectuelle sur tous supports, notamment papier, télévisuel, électronique, pour une période de 10 ans à compter de la date de la première publication ;
- qu'il autorise expressément la Fondation du Patrimoine, dans le cadre de l'utilisation pour les besoins de son action de communication de la ou des photographies, que celles-ci soient éventuellement modifiées, recadrées et/ou accompagnées de commentaires écrits conformément aux besoins et nécessités de l'opération.

Date

Signature(s)

Annexe à la demande d'attribution à un immeuble privé du Label de la Fondation du Patrimoine

1) Les personnes pouvant bénéficier de la déduction des charges foncières sur le revenu global sont les propriétaires privés, personne physique assujettie à l'Impôt sur le Revenu ou sociétés (transparentes/translucides) imposables en France.

2) Si vous êtes usufruitier ou nu-propriétaire, en principe :

- L'usufruitier peut déduire les travaux d'entretien ou de réparation
- Le nu-propriétaire peut déduire les travaux de grosse réparation

La prise en charge par l'usufruitier ou par le nu-propriétaire de travaux qui ne lui incombe pas, peut s'analyser par l'administration fiscale comme un don manuel soumis aux droits de mutation à titre gratuit dans les conditions de droit commun.

3) Indivisaire ou copropriétaire : déduction dans la limite de la quote-part qui lui incombe compte tenu des droits de propriété détenus par chacun des propriétaires indivis ou copropriétaires.

4) Les copropriétés créées à partir du 1^{er} janvier 2009 sont exclues du dispositif du label sauf obtention d'un agrément du Ministre des Finances.

5) Les SCI qui ont acquis l'immeuble à partir du 1^{er} janvier 2009 doivent être de nature familiale ou, à défaut, obtenir un agrément du Ministre des Finances.

6) Si vous êtes imposable en deçà de 1 300 €/an, vous relevez du label sans incidence fiscale, ainsi vous bénéficiez d'une subvention.

7) Cocher et préciser uniquement l'immeuble qui fait l'objet de la demande de label. Indiquer sur le plan cadastral son emplacement, ainsi que la prise de vue des photos de la voie publique.

8) Si l'immeuble habitable est caractéristique du patrimoine rural, mais situé en zone urbaine, il doit être joint au dossier des documents justifiant du caractère rural, de l'intérêt historique et architectural (archives, plans...).

9) Si l'immeuble est non habitable et ouvert au public, les travaux intérieurs peuvent être labellisés : joindre une attestation datée et signée d'ouverture au public, dans les conditions du dispositif relatif aux immeubles classés Monuments Historiques, c'est-à-dire, 50 jours par an (dont 25 jours fériés sur la période d'avril à septembre inclus) ou 40 jours sur la période de juillet, août et septembre.

10) Si l'immeuble est situé en Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), transmettre votre demande de déclaration de travaux préalable établie auprès du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP), afin d'attester que votre immeuble est situé dans cette zone. Attention : ce document ne préjuge pas à l'attribution du label.

11) Les propriétaires doivent conserver la propriété de l'immeuble pendant une période d'au minimum quinze ans à compter de son acquisition. Pour les éventuelles dérogations veuillez contacter la délégation régionale.

12) Le champ d'application du label concerne les immeubles non productifs de revenus ou productifs de revenus fonciers en totalité ou en partie.

- Si une partie de l'immeuble est productif de revenus fonciers, indiquer le pourcentage de la surface par rapport à la surface totale, afin d'effectuer une répartition du montant de travaux labellisés, entre le revenu global et les revenus fonciers.

- Si une partie de l'immeuble est productive de bénéfices industriels et commerciaux ou autres (BA, BNC...) indiquer le pourcentage de la surface par rapport à la surface totale, afin d'effectuer un prorata pour l'exclure du montant de travaux labellisés, car non éligible au dispositif.

13) Le label concerne les programmes de sauvegarde d'une durée de 5 ans maximum ; les dépenses sont déductibles au titre de l'année civile au cours de laquelle elles ont été payées.

a) Immeuble non productif de revenus : le montant des travaux labellisés est imputable sur le revenu global. Le report sur les années ultérieures du solde des travaux n'ayant pu être imputé l'année de paiement des travaux labellisés, n'est pas autorisé par l'Administration fiscale.

b) Immeuble productif de revenus fonciers : le montant des travaux labellisés est imputable sur les revenus fonciers. Le déficit foncier est imputable sur le revenu global sans la limitation du montant de 10 700€.

14) Si la totalité ou une partie de l'immeuble est donnée en location meublée, pour un montant inférieur à 760€ par an, vous bénéficiez de l'abattement fiscal, ainsi vous êtes éligible au label.

15) Le label ne peut être octroyé si l'immeuble est loué en totalité à une société exerçant une activité commerciale ayant un lien avec le propriétaire. Si cela concerne une partie de l'immeuble, un prorata sera effectué, afin de l'exclure du montant de travaux labellisés. En effet, il ne doit exister aucun lien capitalistique ou familial entre l'entité juridique exploitante et le propriétaire.

16) Le terme « voie publique » s'entend d'une voie ouverte au public (route départementale, chemin de randonnées...). Il n'est en revanche pas exigé que l'immeuble soit ouvert au public. Concernant les immeubles habitables, la façade principale doit être visible de la voie publique.

17) Si l'immeuble est classé ou inscrit en totalité au titre des monuments historiques, le label ne peut être accordé. En revanche, si l'immeuble est partiellement classé ou inscrit, le label peut concerner les travaux sur les parties non protégées.

18) Les charges admises en déduction sont les travaux d'entretien et de réparation afférents au clos et au couvert (façade et toiture), ainsi que les honoraires d'architecte. Les travaux de création, et intérieurs sauf ceux nécessaires à la sauvegarde de l'immeuble (charpente et traitement des bois) ne sont pas admis en déduction. Il est important de préciser les travaux de modifications, de démolitions, de remises en état des parties disparues et de créations d'éléments de l'immeuble concerné.

19) Joindre les devis définitifs des entreprises qui réaliseront les travaux à labelliser. Selon les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, il pourra être demandé d'actualiser les devis auprès de l'entreprise sollicitée.

20) Les travaux ne doivent pas commencer avant l'attribution de la décision d'octroi de label datée et signée du Directeur Général et du Délégué Régional de la Fondation du Patrimoine. Le label est effectif à compter du 1^{er} janvier de l'année d'attribution.

21) Si mécénat d'entreprise, doivent être joints le bulletin de don, l'attestation et le chèque à l'ordre de la Fondation du Patrimoine ; il sera prélevé 3% de frais de gestion du montant du don. Sont exclus les dons de personnes physiques, de personnes morales ayant un lien capitalistique ou familial avec le donataire, et d'entreprises réalisant les travaux.

FICHE AVIS ET DECISIONS

1. Proposition du (de la) délégué(e) départemental(e)

Le (la) délégué(e) départemental(e) M./Mme de la Fondation du Patrimoine propose que le label prévu par la loi du 2 juillet 1996 soit attribué à l'immeuble mentionné à la fiche « immeuble ».

A....., le.....

Le (la) Délégué(e) Départemental(e)

2. Avis du service départemental de l'architecture et du patrimoine

Cet avis ne préjuge pas de l'avis donné pour autorisation de travaux ou permis de construire

Le Service de l'architecture et du patrimoine du département de émet un avis **favorable /défavorable** (rayer la mention inutile) à ce que les travaux bénéficient de l'avantage fiscal prévu à l'article 156 du CGI sous condition des éventuelles prescriptions ci-après :

Prescriptions(éventuelles) :
.....
.....
.....

En cas de travaux modifiant l'immeuble :

Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine indique qu'il est vivement souhaitable que les travaux de l'immeuble sis mentionnés dans la demande de label de M./Mme, propriétaire, soient réalisés afin de restaurer cet immeuble dans ses caractéristiques patrimoniales d'origine.

- Reconstruction (préciser les éléments) :
- Destruction (préciser les éléments) :
- Remise en état des parties disparues au cours du temps (préciser les éléments) :
- Consolidation (préciser les éléments) :

A....., le.....

L'Architecte des Bâtiments de France

3. Décision de la Fondation du Patrimoine

Au vu des motifs exposés ci-dessus, la Fondation du Patrimoine **attribue / n'attribue pas** (rayer la mention inutile) le label prévu par la loi du 2 juillet 1996.

A....., le.....

Le (la) Délégué(e) Régional(e)

Propriétaire : Départ : Commune :

RESERVE A LA DELEGATION REGIONALE	
- Montant de travaux labellisables (en TTC) :	_____ €
- Subvention FDP : <input type="checkbox"/> _____% ou <input type="checkbox"/> Fixe Précisez l'origine du financement *: € € €	_____ €
- Subventions publiques (préciser nom et montant) : <input type="checkbox"/> _____% ou <input type="checkbox"/> Fixe <input type="checkbox"/> _____% ou <input type="checkbox"/> Fixe <input type="checkbox"/> _____% ou <input type="checkbox"/> Fixe <input type="checkbox"/> _____% ou <input type="checkbox"/> Fixe	_____ € _____ € _____ € _____ €
- Montant total des subventions (FDP + publiques):	_____ €
- Défiscalisation (cocher) : <input type="checkbox"/> 50% <input type="checkbox"/> 100%	
<u>Commentaires</u> : Si déjà un Label, indiquer date, immeuble et travaux :	

RESERVE AU SIEGE	
- Montant de travaux labellisés (en TTC):	_____ €
- Montant Subvention FDP : <input type="checkbox"/> _____% ou <input type="checkbox"/> Fixe	_____ €
- Montant Subventions publiques :	_____ €
- Montant total des subventions (FDP + publiques):	_____ €
- Défiscalisation (cocher) : <input type="checkbox"/> 50% <input type="checkbox"/> 100%	
<u>Commentaires</u> : Dossier visé par	

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Bulletin d'adhésion des particuliers

Préservez aujourd'hui l'avenir

Adhérez à la Fondation du Patrimoine pour soutenir son action.
En France, 600 000 édifices non protégés sont menacés de disparition.
Sauvons ce patrimoine populaire de proximité et agissons ensemble
avec la Fondation du Patrimoine

Je soutiens l'action de la Fondation du Patrimoine.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Date de l'adhésion : / /

Tél : Fax :

Courriel :

Tarifs des adhésions :

- **Membre actif :** à partir de **20 € (étudiant 10 €)**
- **Membre bienfaiteur :** à partir de **100 €**
- **Mécène :** à partir de **500 €**

Tout don et toute adhésion à la Fondation du Patrimoine sont déductibles :

- de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

- de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Les dons faits à la Fondation du Patrimoine par les héritiers d'une succession, bénéficient d'une exonération totale des droits de succession.

(Nouvelles dispositions fiscales applicables au mécénat à compter du 1^{er} janvier 2005 : loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale modifiant l'art.200-1 du C.G.I.).

Les bénéficiaires du label ne pourront bénéficier de la réduction d'impôt prévue à l'article 200 du Code général des impôts (C.G.I.) au titre des versements effectués au profit de la Fondation du Patrimoine sur l'ensemble de la période d'attribution du label.

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de la Fondation du Patrimoine,
et de l'adresser à votre délégation régionale.**

**Toute somme recueillie aura une affectation locale
et donnera lieu à l'établissement d'un reçu fiscal.**

Coordonnées des délégations régionales et départementales disponibles
auprès du siège de la Fondation et sur le site Internet.

Siège social : 23-25 rue Charles Fourier -75013 Paris - Tél : 01 53 67 76 00 - Fax : 01 40 70 11 70

www.fondation-patrimoine.com - Mail info@fondation-patrimoine.com

Fondation reconnue d'utilité publique - Loi du 2 juillet 1996 - Siren 413 812 827